

CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION OPTIONNEL CABINET LIBERAL

Descriptif de l'optionnel : Savoir organiser → les rendez-vous, la gestion du cabinet, les rapports avec les membres du cabinet et les intervenants extérieurs.

La présente convention règle les rapports

ENTRE

Le département d'Odontologie de Toulouse, représenté par sa Directrice, Sara LAURENCIN-DALICIEUX

ET

Le chirurgien-dentiste ci-après dénommé « MAITRES DE STAGE » :

Nom : Prénom :

Adresse du cabinet :
.....

Tél. :

Article 1

La présente convention définit les conditions du stage effectué par M. ou Mme dénommé(e) ci-après « STAGIAIRE », étudiant(e) en^e année.

Article 2 (fin du stage fixée au 03/04/2026 au plus tard)

Le MAITRE DE STAGE ci-dessus désigné accepte de recevoir l'étudiant stagiaire du / / au / / pour une durée total de 30 heures.

Semaine : Jours :

Horaires :

Article 3

Le stagiaire, pendant la durée de son stage, demeure étudiant de l'Université. Il est suivi par l'enseignant responsable de cet optionnel : Pr Sara LAURENCIN-DALICIEUX.

Article 4

Le stagiaire est astreint au secret professionnel. Durant le stage, il devra se conformer aux usages et règlements de l'établissement.

Article 5

Pendant le stage, le stagiaire continu à bénéficier du régime de Sécurité Sociale auquel il est soumis, pour les assurances maladie et maternité, ainsi que, éventuellement, pour les prestations familiales.

Article 6

Le STAGIAIRE justifie être titulaire d'une assurance en responsabilité civile.

Article 7

L'étudiant(e) ne pourra, au cours du stage, prétendre à aucun salaire.

Date :

Cachet professionnel et signature
du maître de stage

Signature de l'étudiant

La Directrice,
Sara LAURENCIN-DALICIEUX

**Cette convention doit être remise à la scolarité dûment complétée et signée de toutes les parties
1 semaine avant le début du stage.**